

Si de plus amples informations vous sont nécessaires ou pour toute question relative à ce service, à la réglementation ou au Service de l'urbanisme en général, il nous fera plaisir de vous aider.

Avis

Ce dépliant ne remplace aucunement les textes légaux des règlements municipaux de la Ville de Sept-Îles.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 964-3233.



Permis en ligne



Obtenez votre permis dans le confort de votre foyer!



Service de l'urbanisme
546, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 964-3233
Télécopieur : 418 964-3249
urbanisme@ville.sept-iles.qc.ca
www.ville.sept-iles.qc.ca

Guide de référence

Le permis en ligne, c'est quoi ?

Le service de permis en ligne permet aux propriétaires de bâtiments résidentiels de procéder à des demandes de permis de rénovation simple sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles.

Type de permis disponible en ligne

Les permis en ligne concernent tous les travaux de rénovation ou réparation **résidentielle** qui ne touchent pas la structure ou ne qui ne modifient pas le bâtiment de façon importante. Les demandes pour les ventes de garage **résidentielles** peuvent également être faites en ligne.

Ainsi, **seuls** les travaux suivants peuvent faire l'objet d'une demande de permis en ligne :

- changer les portes et les fenêtres;
- changer le revêtement extérieur;
- changer le recouvrement de la toiture;
- organiser une vente de garage.

Si votre demande concerne d'autres projets de construction ou de rénovation, vous devrez vous présenter au Service de l'urbanisme avec vos documents afin de déposer votre demande de permis pendant les heures d'ouverture du service.

Comment procéder ?

Pour soumettre une demande de permis, visitez notre site au www.ville.sept-iles.qc.ca. Une fois sur la page d'accueil, sélectionnez SERVICES EN LIGNE et votre demande sera faite en quelques clics.

Vous recevrez une confirmation de réception de votre demande et pourrez suivre l'évolution du traitement de celle-ci en utilisant votre numéro de dossier.

Réception du permis

Une fois votre demande complétée et approuvée par le Service de l'urbanisme, un courriel vous sera envoyé. **Vous devez par la suite faire votre paiement en ligne par carte de crédit.** Vous pourrez alors imprimer votre permis dans le confort de votre foyer!

Délai de traitement

Veillez noter que le délai de traitement d'une demande de permis en ligne est de trois à cinq jours ouvrables.



Tarif du permis

Le tarif varie en fonction du montant des travaux (incluant les matériaux et la main-d'œuvre).

- 20 000 \$ et moins : 40 \$
- 20 000,01 \$ à 50 000,00 \$: 60 \$
- 50 000,01 \$ à 100 000,00 \$: 100 \$
- 100 000,01 \$ à 300 000,00 \$: 150 \$
- Plus de 300 000 \$: 300 \$

Vente de garage résidentielle : 20 \$